



LE CONTACT

MOT DU DG



Vous êtes nombreux à avoir apprécié notre nouveau bulletin Le Contact du printemps dernier. Nous en sommes très satisfaits. C'est une publication que nous prenons plaisir à préparer pour vous!

Dans cette édition, vous verrez que nous avons eu un été riche en activités. L'automne et l'hiver s'annoncent tout aussi palpitants! Des rappels importants et des conseils pratiques vous sont également offerts dans ce qui suit.

Bon automne et surtout, bonne lecture!

— Claude Foster, ing.



L'OMHQ

Hockey-balle 2015 - 7^e Édition

C'est sous un soleil radieux que nous étions plus d'une soixantaine de bénévoles pour accompagner la centaine de jeunes participants (résidents de l'OMHQ) à cette édition historique de notre tournoi annuel de hockey-balle. L'événement s'est tenu le 5 septembre dernier dans le cadre des festivités d'ouverture du Centre Vidéotron, sur le site d'ExpoCité. Un match amical opposant l'équipe du maire Labeaume à une équipe composée d'employés et de partenaires de l'OMHQ a même eu lieu!



EN SAVOIR PLUS +

Un projet novateur: La Cité Verte - Les Habitations Trentino

Le plus récent projet de l'OMHQ est situé sur le site de l'écoquartier Cité Verte dans le quartier Montcalm à Québec. Il a ouvert ses portes cet été. Il comprend 40 unités pour familles. Le bâtiment comprend deux structures différentes. L'une a été faite en ossature de bois légère et l'autre en panneaux lamellés croisés (CLT).

Une collaboration avec la Ville de Trento en Italie, où on a réalisé un projet quasi-similaire, a pour but de partager les connaissances et le savoir-faire relatifs à la construction de logement social à ossature de bois et à haute performance énergétique. C'est d'ailleurs de cette collaboration qu'on tient le nom du projet: Les Habitations Trentino!

EN SAVOIR PLUS +



25 ans comme administratrice - Nicole Blanchard

Présidente à l'Office municipal d'habitation de Sillery, Mme Blanchard s'est jointe à l'OMH de Québec en 2002 lors des fusions municipales.



On lui connaît sa capacité de saisir rapidement les enjeux, son esprit libre et son franc parlé. Elle est de ces personnes que l'on veut pour nous accompagner dans nos décisions.

En 2004, elle a accepté de représenter le Conseil d'administration au sein du comité de sélection de l'OMHQ. Elle y siège depuis avec rigueur et compétence.

Mme Blanchard en aura vu passer tout au long de sa carrière, tant professionnelle que bénévole, et c'est toujours avec passion qu'elle nous raconte certaines péripéties qui témoignent de son grand humanisme et de son inspirante humilité.

Femme de tête, de cœur, de famille et de confiance, nous la remercions pour ces 25 années au service du logement social. Nous souhaitons sincèrement pouvoir encore bénéficier de ses nombreux talents pour les années à venir.

Une préposée à l'accueil à votre service - Anne-Marie Morin

Anne-Marie travaille à l'accueil de nos bureaux depuis 2012. Souriante, elle est reconnue pour sa grande écoute, sa patience et pour vous fournir, à vous qui nous visitez, les meilleurs renseignements possibles.

Son respect pour notre clientèle et son attitude positive contagieuse attirent la gentillesse. Très impliquée, Anne-



Marie est vice-présidente du club social de l'OMHQ en plus de faire partie d'une troupe de théâtre et de s'adonner à la guitare et au chant.

Enfin, elle assumera bientôt ce qu'elle considère comme étant le plus grand et le plus beau rôle que la vie puisse lui offrir... celui de maman!

NOS IMMEUBLES

Déneigement: rappels importants

L'hiver sera bientôt à nos portes. Un avis sera affiché à la porte de votre immeuble vous indiquant les heures où il faut déplacer votre véhicule le lendemain d'une chute de neige. Il est de la responsabilité de chaque locataire de déplacer et de déneiger son véhicule.

Le déneigement du stationnement ainsi que celui des entrées et sorties des immeubles est effectué par un entrepreneur, engagé par l'OMHQ.

Nous aurons cet hiver une plus grande rigueur pour s'assurer que notre réglementation est respectée. **Nous vous rappelons que l'OMHQ est en droit de vous retirer votre privilège de stationner si vous ne respectez pas les règles.**

Enfin, les balcons privés ainsi que les stationnements des maisons en rangées doivent être déneigés par le locataire.



Avertisseur de fumée: un geste simple qui pourrait vous sauver la vie!

N'oubliez pas qu'il est important de ne jamais retirer la pile de votre avertisseur de fumée¹ et de vérifier votre pile au minimum, deux fois par année, lors du changement d'heure.

Pour ceux et celles qui possèdent un détecteur de chaleur², l'entretien se fait de lui-même. Or, si vous constatez toute anomalie provenant de l'appareil, il est important d'aviser le Service des réparations de l'OMHQ en communiquant au 418 780-5222.

1



2



Bien entendu, que ce soit un avertisseur de fumée ou un détecteur de chaleur, il ne faut jamais les endommager ni les peindre.

Exercices d'évacuation

Encore cette année, l'OMHQ a procédé aux exercices d'évacuation de ses immeubles. Cette fois-ci, le taux de participation s'est élevé à 36 %, ce qui représente une baisse par rapport à l'an dernier. Cependant, nous constatons une grande amélioration quant aux réflexes des locataires face aux procédures d'évacuation. Ces évacuations ont permis aux préventionnistes en incendie de sensibiliser les gens, de répondre à leurs questions et de leur rappeler les consignes de prévention incendie.

Des immeubles rajeunis!

Depuis quelques années, l'OMHQ investit des sommes importantes dans la revitalisation de son parc immobilier. À titre d'exemple, nous vous présentons ici les travaux effectués au 385, rue Lockwell. Cet immeuble de 74 logements pour personnes âgées a été bâti en 1982.

AVANT



APRÈS



Les travaux effectués ont consisté, entre autres, à la réfection partielle de la brique, au remplacement complet de la fenestration et au réaménagement de la cour. Cet investissement de plus de 1,2 million de dollars a redonné un coup de jeunesse, et ce, à la grande satisfaction des résidents.

NOS MILIEUX DE VIE

Les projets Bourlamaque

Les projets Bourlamaque sont un organisme communautaire à but non lucratif dont la mission est de créer un lieu d'appartenance et d'entraide pour les résidents de Place Bourlamaque (210, boul. René-Lévesque Ouest).



Plusieurs services sont offerts pour répondre aux besoins des familles et des personnes seules : petits déjeuners, distribution alimentaire, cuisine collective, éveil à la lecture, éveil musical et au mouvement.

Diverses activités sont aussi organisées par l'organisme grâce à l'implication bénévole des résidents du milieu : Fête de la cour, épluchette de blé d'Inde, fête d'Halloween, souper de Noël, etc.

L'équipe d'intervenants :



Philippe et Guillaume



Pedro

Utilisation de votre logement

Nous vous rappelons que votre logement doit seulement servir à l'habitation. Vous devez respecter vos obligations de locataire. Vous ne pouvez pas changer la forme ou l'usage de votre logement. Toutes activités illicites (ex. : vente de cigarettes de contrebande, vente de stupéfiants, etc.) ou toutes activités commerciales (ex. : garderie, restauration, etc.) dans votre logement ne sont donc pas tolérées. Des poursuites à la Régie du logement peuvent être entreprises.

Votre vigilance fait la différence

Saviez-vous que parmi l'ensemble de nos locataires, on retrouve plusieurs héros du quotidien ? Effectivement, jour après jour, grâce à la vigilance et la compassion de plusieurs locataires, des situations potentiellement graves sont résolues rapidement. Parfois, des vies sont littéralement sauvées.

Dernièrement, une locataire attentive a communiqué avec notre préposé aux appels d'urgence pour signaler le bruit d'une violente chute chez son voisin du haut. Grâce à sa vigilance, les agents de sécurité et les ambulanciers ont pu intervenir rapidement et faire en sorte que cet homme soit hospitalisé à temps.

Cet exemple récent en est un parmi tant d'autres et au nom de tous ceux qui, à l'OMHQ et ailleurs, œuvrent et veillent à votre sécurité et votre bien-être, nous vous remercions et vous invitons tous à être vigilants.

La participation des locataires à l'OMHQ

L'OMHQ valorise la participation de ses locataires. Différentes instances permettent la participation des locataires à l'amélioration de leur milieu de vie. Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter notre site Web !

- les associations de locataires 
- le comité consultatif des résidents (CCR) 
- le comité de secteur 
- le comité de sélection 

Noël COGECO



Pour une **7^e année**, l'OMHQ participera à la réalisation de l'évènement qui se tiendra le 13 décembre prochain. La **période d'inscription** se déroulera en **octobre** et les familles éligibles recevront un formulaire d'inscription.

Chaque année, c'est environ 600 formulaires qui sont envoyés dans nos immeubles. La sélection se fait selon des critères rigoureux dont ceux de ne pas avoir participé aux éditions antérieures et d'être âgé entre 5 et 11 ans au moment de l'activité.

CONSEILS PRATIQUES

Sollicitation

L'OMHQ n'autorise jamais une entreprise ou un vendeur à se présenter à vos logements pour offrir des services. Au contraire : la sollicitation de « porte-à-porte » est interdite dans tous les immeubles de l'OMHQ.

En tout temps, votre meilleure protection contre les vendeurs non désirés est de ne pas les laisser entrer !

Lorsqu'un vendeur se présente à l'entrée principale, refusez de lui ouvrir.

Lorsqu'un vendeur circule dans le corridor, vous pouvez lui dire que vous n'êtes pas intéressé et lui demander de quitter les lieux.

Saviez-vous que ? - Supplément de revenu garanti

Le Supplément de revenu garanti est une prestation mensuelle non imposable offerte aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada.

Quels sont les critères pour être admissible ?

- Être résident autorisé du Canada ;
- Recevoir une pension de la Sécurité de la vieillesse ;
- Avoir un revenu annuel inférieur au montant maximal établi pour l'année. Pour des renseignements supplémentaires sur votre situation, référez-vous au tableau des paiements mensuels et revenu annuel maximal.

[VOIR LE TABLEAU](#)

Exemple : Si vous êtes célibataire, veuf ou divorcé et que votre revenu annuel est inférieur à 17 136 \$, vous pourriez être admissible au Supplément de revenu garanti.

Si votre époux ou conjoint de fait reçoit la pleine pension de la Sécurité de la vieillesse, mais que vous n'en recevez pas, vous pourriez être admissible et recevoir jusqu'à 22 608 \$ (revenu annuel combiné).

Pour plus d'informations :

Si vous êtes dans cette situation et que vous n'avez pas fait votre demande au moment de votre demande de pension de la Sécurité de la vieillesse, consultez le site Web de Service Canada ou téléphonez au : 1 800-277-9915 (sans frais).

Notez qu'il est important de renouveler votre demande de Supplément de revenu garanti chaque année lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus au fédéral.

[VISITER LE SITE WEB DE SERVICE CANADA](#)

* Veuillez prendre note que l'information transmise ici est d'ordre général et ne prétend aucunement s'appliquer à toutes les situations.

Rappel - Fin du programme de remplacement de vos frigos

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour bénéficier du programme d'Hydro-Québec pour le remplacement de vos frigos pour une somme de 75 \$, 95 \$ ou 120 \$, selon la taille de l'appareil sélectionné. Vous pouvez vous procurer un formulaire à nos bureaux au 110, de Courcelette ou communiquer à Hydro-Québec au : 1 855 242-3983.



DIVERTISSEMENT

Questionnaire VRAI ou FAUX - Testez vos connaissances sur la facturation additionnelle!

1. Mes enfants ont brisé accidentellement la moustiquaire de la porte-patio. Je dois assumer les coûts associés pour la réparation.
2. Ma clé a cassé dans ma serrure de boîte aux lettres et je n'ai plus de double. L'OMHQ la remplace sans frais.
3. Pendant un moment, j'ai laissé un sac à déchets à l'extérieur de mon appartement car j'avais prévu aller le jeter lors de ma prochaine sortie. L'OMHQ ne me facturera pas pour un sac à ordures qui traîne temporairement.
4. Ma toilette était bouchée et lorsque l'employé l'a remis en état de fonctionner, rien ne semblait l'obstruer. Je n'ai pas donc pas à payer pour cette intervention.

5. À la résiliation de mon bail, j'ai appliqué une couche d'apprêt à l'alkyde et j'ai nettoyé toutes les pièces, tel qu'on me l'a demandé dans ma fiche d'inspection. À la suite de mon départ, l'OMHQ ne peut plus rien me réclamer.
6. Tous les montants facturés aux locataires correspondent aux frais réels qui sont assumés par l'OMHQ.
7. Je ne serai jamais facturé pour un traitement de l'exterminateur.
8. À la suite de mon transfert, j'ai laissé des meubles à donner dans mon ancien logement car je n'en voulais plus. Je dois m'attendre à recevoir une facture.
9. Je suis mal pris et je demande à un employé de l'OMHQ sur place de déverrouiller la serrure de mon logement. Je ne serai pas facturé.
10. L'OMHQ ne peut rien faire si je n'acquitte pas le paiement de mes factures.

Réponses

1. Vrai. Puisqu'il ne s'agit pas d'une usure normale, le remplacement de la moustiquaire est facturable.
2. Faux. Toute demande de remplacement de serrure coûtera 30 \$ plus taxes, sauf s'il s'agit d'une usure normale.
3. Faux. L'employé qui constatera un encombrement des aires communes par un sac à déchets ou tout autre objet le retirera aux frais du locataire.
4. Faux. L'obstruction de la toilette a nécessairement été causée par son utilisation, que ce soit par un objet ou des déchets accumulés. Le temps alloué pour déboucher la toilette est facturable au montant de 55 \$.
5. Faux. Si l'exécution du travail est inadéquate ou que la couche d'apprêt ne recouvre pas suffisamment la couleur, l'OMHQ devra effectuer les travaux nécessaires pour remettre le logement en état afin de l'offrir à un autre locataire.
6. Faux, sauf s'il s'agit d'un acte de vandalisme ou de négligence. Les montants facturés proviennent d'une grille de tarification adoptée par le conseil d'administration de l'OMHQ et établie selon la typologie du logement, et ce, par souci d'équité envers tous les locataires. Ces montants sont d'ailleurs inférieurs aux coûts réels qui sont engagés par l'OMHQ.

7. Faux. Si vous n'êtes pas présent au rendez-vous et que l'exterminateur ne peut effectuer son traitement tel que prévu, vous pourriez être facturés pour des frais de déplacement inutiles. De plus, si la préparation du logement est incomplète, les traitements peuvent être facturables.
8. Vrai. Nous ferons vider le logement par un déménageur et les frais seront portés à votre compte.
9. Faux. Que ce soit un fournisseur ou un employé de l'OMHQ, les frais pour un déverrouillage de porte sont les mêmes, soit de 33 \$.
10. Faux. Tant que les dettes n'auront pas été payées, votre dossier pourrait être soumis à des procédures légales. De plus, vous pourriez devenir inadmissible à obtenir un logement subventionné. L'OMHQ peut néanmoins conclure avec vous une entente de paiement sans intérêt.

Pour de plus amples informations sur la facturation additionnelle et pour éviter des situations fâcheuses, référez-vous au Guide du locataire et au Règlement d'immeuble.

GUIDE DU LOCATAIRE

NOUS JOINDRE

AVIS IMPORTANT - Fermeture des points de service

Depuis déjà plusieurs années, nous constatons une baisse constante de l'achalandage dans tous nos points de service. En effet, l'exercice où nous recueillons annuellement les preuves de revenus des locataires de certains grands ensembles immobiliers s'avère de moins en moins utile. Les locataires nous retournent leurs documents par la poste, par courriel ou se déplacent directement à nos bureaux pour les remettre. Nous vous confirmons donc, que nous ne déplacerons plus de personnel pour la cueillette de documents.

Des effectifs réduits au cours de la période des fêtes

Nous profitons de cette publication pour vous rappeler que, comme par les années antérieures, nous assurerons le service avec des effectifs réduits au cours de la période des fêtes. Nous sollicitons votre collaboration et votre compréhension habituelles.



www.omhq.qc.ca



110 rue de Courcelette, Québec (Qc) G1N 4T4



Renseignements généraux **418 780-5200**

Demandes de réparation **418 780-5222**

URGENCES: En dehors des heures normales d'ouverture de bureau, les fins de semaine et les jours fériés, un seul numéro **418 691-6647**



Heures d'ouverture de nos bureaux

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

En période estivale, soit à compter de la Fête nationale jusqu'au congé de la Fête du travail, l'ouverture des bureaux se fait à compter de 13 h 30 en après-midi.



Horaire du temps des fêtes

Nos bureaux seront fermés à compter du jeudi 24 décembre 2015 et nous serons de retour le mardi 5 janvier 2016. Pendant cette période, en cas d'urgence, veuillez composer le numéro suivant : 418 691-6647.

Convention de la poste-publication no : 40009062
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
OMHQ – 110, rue de Courcelette, Québec (Québec) G1N 4T4
Courriel : brigitte.morneau@omhq.qc.ca

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, octobre 2015
Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Canada, octobre 2015
ISSN 1703 - 3829

Bulletin d'échange d'information *Le Contact*